

La Farfouille du sport

du matériel de sport à petits prix pour une rentrée bien préparée !

règlement 2025

Organisateur : l'association Ain Profession Sport et Culture

Date, horaire et lieu : dimanche 21 septembre 2025 - 165 ch du stade 01960 Péronnas - 10h >16h

installation dès 9h, désinstallation dès 16h.

Conditions de participation : Conditions de participation : une participation financière d'un montant de 5 € pour 1 place de parking ou 10€ pour deux places est exigible dès l'inscription sur le site HelloAsso. La voiture se gare sur l'emplacement et le déballage se fait sur l'espace délimité par la place de parking. Une table peut être installée ainsi qu'un parasol et deux chaises qu'il faudra apporter (voir le schéma ci-après). La participation financière est destinée à couvrir les frais engagés pour cette manifestation.

Réservation : Pour participer l'exposant devra effectuer la réservation en ligne de son emplacement sur le site helloasso.fr. La réservation devra se faire impérativement entre le Mardi 19 Août et le vendredi 19 Septembre 2025.

Une pièce d'identité (recto/verso) doit être impérativement scannée et transmise lors de la réservation à communication@ain-profession-sport.fr. Les règlements sont à effectuer par carte bancaire. Pour tout autre mode de règlement, merci de vous renseigner auprès de l'Association : communication@ain-profession-sport.fr - 07 88 54 60 56. L'absence de l'exposant le jour J de la manifestation (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.

Accès et installation dès 9h : Lors de la réservation, les inscrits seront contactés par mail (questions, démarches à suivre pour une bonne installation sur le site le dimanche 21 septembre à partir de 9h,...). L'installation se fait à l'aide du placier. En cas de non-occupation de l'espace réservé avant 9 h 45, l'emplacement sera considéré comme vacant et pourra être réattribué par l'Association, sans qu'aucune forme de remboursement ne puisse être exigée.

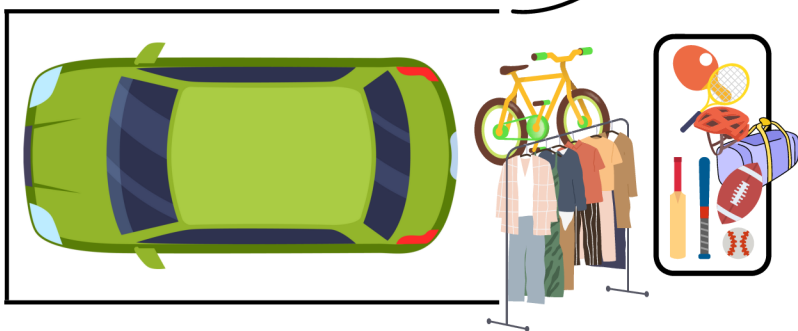
Annulation : Si l'exposant est absent pour quelques raisons que ce soit (maladie, météo,...) alors que la farfouille est maintenue par l'organisateur, il n'y aura pas de remboursement possible. En cas d'annulation par l'organisateur, un remboursement sera effectué. L'organisateur se réserve le droit d'interrompre dans la journée, la farfouille, en raison de la météo (averse, grêle...) ou d'une alerte sécurité (attentat, ...). Les exposants devront alors quitter le périmètre.

L'exposant déclare sur l'honneur avoir participé à moins de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code Pénal). L'exposant s'engage à arriver entre 9h et 9h45 et à avoir déballé totalement mon stand au plus tard à 10 h. L'exposant s'engage à ne remballer ses marchandises qu'à partir de 16 h. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler entre 10 h et 16 h. L'exposant s'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce). Merci de prendre note que la vente alimentaire est interdite par les exposants. Les objets sont sous la responsabilité de l'exposant et sont à ses risques et périls.

Tout exposant participant à la Farfouille s'engage à respecter ce règlement. Dans le cas contraire, il sera exclu.

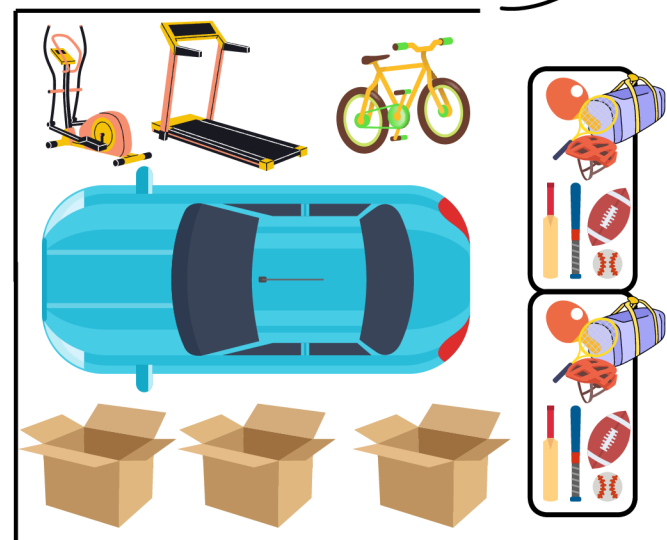
L'Association, organisatrice, accueillera dans les meilleures conditions possibles, aussi nous vous demanderons d'être patients, respectueux et courtois.

1 place de parking = 5€
Exemple d'un espace de vente pour une voiture



Utilisez votre coffre, apportez votre table, chaises, parasol, des caisses pour ranger et exposer vos articles à vendre.

2 places de parking = 10€
Exemple d'un espace de vente pour une voiture, une remorque.



Utilisez votre coffre, apportez votre table, chaises, parasol, des caisses pour ranger et exposer vos articles à vendre.